

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 août 2022
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité
Soixante-dix-septième année**

**Lettres identiques datées du 8 août 2022, adressées
au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale
et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur
permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Pour la quatrième journée consécutive, l'agression militaire d'Israël contre la bande de Gaza assiégée a de nouveau fait des morts parmi les civils et occasionné des destructions gratuites, en violation flagrante du droit international et des principes de la Charte des Nations Unies.

À l'heure où je vous écris, 44 Palestiniens, dont 15 enfants, ont été tués et près de 400 blessés lorsque des centaines d'avions de combat israéliens ont encerclé et pilonné Gaza, visant, tuant et mutilant des civils palestiniens innocents, enfants, femmes et hommes. Des milliers de civils ont également été déplacés, craignant d'être ensevelis sous les décombres lors des raids aériens israéliens incessants sur des immeubles et des quartiers résidentiels, qui ont traumatisé une fois de plus la population civile pendant la cinquième agression israélienne sur Gaza en moins de 15 ans.

Le pilonnage indiscriminé par Israël du camp de réfugiés de Jabaliya a entraîné le décès de neuf personnes, dont quatre enfants. Dans des vidéos effroyables, on voit des enfants retirés de sous les décombres alors qu'ils gisaient immobiles, couverts de sang et de poussière. Lors d'une autre attaque, des avions de combat israéliens ont pilonné des voitures à Beït Hanoun, tuant une femme de 62 ans qui assistait au mariage de son fils et un homme de 50 ans qui se rendait à la mosquée pour lancer l'appel à la prière.

Hier, une nouvelle nuit de terreur sans fin a ravagé Gaza, les avions de combat israéliens ayant pilonné sans discernement plusieurs camps de réfugiés, tuant 12 Palestiniens et en blessant grièvement des dizaines d'autres. Le dernier bombardement par Israël de camps de réfugiés densément peuplés ne présente rien de nouveau, du fait qu'il s'en est pris à des camps de réfugiés lors d'agressions précédentes sur Gaza, détruisant des dizaines de milliers d'habitations et déplaçant



des centaines de milliers de personnes dans l'une des zones les plus densément peuplées du monde, dont la superficie n'est que de 365 kilomètres carrés. Israël doit être tenu responsable de ce dernier pilonnage des camps de réfugiés à Gaza, étant donné qu'il n'a pas encore assumé l'entière responsabilité de crimes de guerre bien étayés et de destructions gratuites à Breïj, Chati, Jabaliya, Khan Younès, Khouzaa, Rafah, Choujaïyé et ailleurs dans la bande de Gaza assiégée.

Ces 20 dernières années, Israël a tué plus de 10 000 Palestiniens, dont plus de 2 000 enfants. Le fait qu'il tue régulièrement des enfants palestiniens devrait rappeler à la communauté internationale et notamment au Conseil de sécurité que les enfants sont protégés au titre de la Quatrième Convention de Genève et d'autres dispositions du droit international, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant, dont Israël est signataire. Alors que les enfants palestiniens continuent d'être pris pour cibles et tués lors d'agressions israéliennes répétées, nous devons nous interroger une fois de plus sur le moment où ils pourront bénéficier des droits universels et des protections du droit international.

Des décennies de passivité n'ont fait que renforcer l'impunité d'Israël et ont donné le feu vert à cette dernière agression. Israël compte que le Conseil de sécurité conservera le mutisme, alors qu'il consolide son occupation coloniale et son régime d'apartheid. Le monde ne peut cependant pas être aveugle aux souffrances du peuple palestinien, des violations aussi flagrantes du droit international n'ayant pas leur place au XXI^e siècle ; elles sont censées avoir été bannies depuis longtemps par l'humanité.

Compte tenu des violations constantes des droits humains et des crimes de guerre commis par Israël et des distorsions qu'il continue de véhiculer en invoquant sa « légitime défense », l'État de Palestine souligne ce qui suit :

- Les bombardements répétés contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza dénotent clairement l'échec des politiques israéliennes de bouclage inhumain et des guerres d'agression qui ne font qu'alimenter la violence et entraîner de nouvelles victimes, dévastations et souffrances pour les civils ;
- Rien n'autorise un massacre et rien ne justifie le fait de s'en prendre à des civils ou de les attaquer sans discernement. Israël, Puissance occupante, a usé et abusé des mêmes prétextes pour bombarder Gaza de manière répétée au fil des ans, foulant aux pieds le droit, alors qu'aucune fin n'est en vue et que le peuple palestinien ne dispose d'aucun refuge ;
- Cette situation ne fait que souligner la nécessité de garantir une protection internationale immédiate au peuple palestinien, au vu du mépris affiché de nouveau par Israël pour la vie des civils, y compris celle des enfants ;
- Le Secrétaire général a prévenu dans son dernier rapport sur les enfants et les conflits armés qu'une répétition des attaques de mai 2021 par Israël contre des enfants palestiniens justifierait l'inscription de ce dernier sur la Liste. Nous pensons que cette inscription n'a que trop tardé et que le meurtre d'enfants durant cette dernière agression ne fait que confirmer la nécessité d'une telle inscription ;
- Cette dernière agression démontre une fois de plus qu'il convient de définir de toute urgence un horizon politique qui mène à la fin de l'occupation israélienne dans toutes ses manifestations et à la réalisation d'une paix juste, durable et globale, conformément aux paramètres internationalement reconnus et au droit international, faute de quoi le sang continuera de couler et les souffrances et l'oppression d'une nation entière se poursuivront.

Ces 15 dernières années, Israël a lancé cinq agressions militaires contre Gaza, alors que plus de 2 millions de Palestiniens sont soumis à un bouclage inhumain, vivant sous la menace de la violence à chaque instant, sans savoir quand et où aura lieu la prochaine frappe aérienne israélienne. Il s'agit d'une grave injustice qui ne peut être passée sous silence, car le blocus qui dure depuis 15 ans a fait de Gaza la plus grande prison à ciel ouvert du monde, emprisonnant notre peuple qui n'a nulle part où fuir les assauts de l'occupation. Dans sa déclaration à la session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme de 2021, l'ancien Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, Michael Lynk, a déclaré ce qui suit sur la cruelle et sombre réalité de Gaza :

Plus généralement, Gaza a souvent été qualifiée de plus grande prison à ciel ouvert du monde, la Puissance occupante ayant toute autorité de décider quelles personnes et quelles marchandises entrent ou sortent de la bande. Il n'existe aucune autre situation comparable dans le monde moderne où une puissance étrangère a enfermé et mis à l'écart une communauté entière de personnes. Lorsqu'une violence intense s'abat sur les Palestiniens de Gaza, comme elle le fait régulièrement, il n'y a pas d'échappatoire. Le fait que cette restriction médiévale des libertés fondamentales se poursuive depuis 14 ans est une tache indélébile sur notre humanité.

Nous demandons une fois de plus au Conseil de sécurité de s'acquitter de son devoir, au regard de la Charte des Nations Unies, et d'agir de toute urgence et de manière responsable pour arrêter l'assaut israélien. Nous le prions une fois de plus, à l'instar de pays et de peuples du monde entier, comme en témoignent les nombreuses déclarations qui ont été faites et les appels qui ont été lancés, d'être à la hauteur de ses responsabilités pour mettre fin aux violations commises par Israël et sauver des vies innocentes.

La Puissance occupante a également intensifié ses politiques coloniales à Jérusalem dans une tentative d'ancrer et de consolider le régime d'apartheid en Palestine. À cet égard, nous devons appeler l'attention sur la poursuite des incitations et des discours incendiaires faits par les hommes politiques israéliens, les chefs religieux extrémistes et les groupes de colons d'extrême-droite. Des bandes de colons extrémistes, protégés et encouragés par des soldats israéliens, prennent d'assaut la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif et pratiquent des rituels religieux dans le lieu saint, en violation du statu quo historique et juridique, ce qui ne fait qu'attiser les tensions religieuses et menace de déclencher un nouveau cycle de violence.

Toujours à Jérusalem, une série d'annonces et de projets israéliens accélère l'expansion des implantations illégales en Palestine occupée, en particulier à Jérusalem et alentour. Le Gouvernement israélien a annoncé des plans de construction de 700 unités de logement à Jérusalem-Est et de plus de 1 400 logements dans les colonies de Har Homa et de Givat Hamatos, vers lesquelles des milliers d'autres colons israéliens seront transférés illégalement, alors qu'Israël accélère ses tentatives de séparer complètement Jérusalem de Bethléem afin de compromettre la continuité territoriale des terres palestiniennes et de diminuer fortement la présence palestinienne à Jérusalem. Comme l'a noté le Bureau de la coordination des affaires humanitaires : « Les mesures israéliennes ont pour résultat de couper de plus en plus Jérusalem-Est, autrefois centre de la vie politique, commerciale, religieuse et culturelle de l'ensemble de la population palestinienne vivant sur le territoire palestinien occupé, du reste de la Cisjordanie et de la bande de Gaza ».

Alors qu'Israël intensifie ses politiques coloniales par des attaques répétées contre les lieux saints et l'expansion constante des implantations illégales, nous rappelons une fois de plus qu'Israël est la Puissance occupante et n'a aucun droit de souveraineté, quel qu'il soit, à Jérusalem-Est occupée, y compris dans la vieille ville

et ses lieux saints, quelles que soient les revendications unilatérales, les déclarations, la soi-disant « loi fondamentale » ou autre. En outre, nous exhortons la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à faire respecter l'état de droit et à faire appliquer les résolutions des organes de l'ONU, notamment sa résolution [2334 \(2016\)](#) dans laquelle, entre autres, il condamne « toutes les mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut du Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est », demande qu'il soit mis un terme à toutes ces politiques et mesures illégales et souligne qu'il « ne reconnaîtra aucune modification aux frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem ».

Trop souvent dans le passé, le Conseil de sécurité s'est montré réticent face aux agressions militaires israéliennes répétées contre le peuple palestinien, notamment à Gaza. Il appartient à la communauté internationale, en particulier au Conseil et aux Hautes Parties contractantes de la quatrième Convention de Genève, de s'acquitter de leurs devoirs respectifs et d'utiliser l'ensemble des moyens et des mesures prévus par le droit international pour tenir enfin Israël, Puissance occupante, responsable avec toute la rigueur possible, notamment en vertu du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, afin de demander des comptes aux auteurs de ces crimes de guerre, qui se vantent ouvertement de leurs agressions contre le peuple palestinien, et de dissuader tout nouveau crime contre notre peuple.

La présente lettre fait suite aux 761 autres que nous vous avons déjà adressées depuis le 28 septembre 2000 au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 ([A/55/432-S/2000/921](#)) au 5 août 2022 ([A/ES-10/908-S/2022/602](#)), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(Signé) Riyadh **Mansour**